

Envoyé en préfecture le 21/12/2018

Reçu en préfecture le 21/12/2018

Affiché le

21 DEC 2018

ID : 031-213105612-20181221-D2018_125-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 24
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 8

L'an deux mille dix-huit et le 19 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 13 décembre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME NATHALIE GAUVRIT, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, MME FLORENCE TOULZE, MME NADINE MAURIN, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, MME CLAUDE RIERA

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), MME SYLVIE PIEROT (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), M. DENIS MOLET (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à MME CLAUDE RIERA), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à MME CHRISTINE GENNARO-SAINT),

Était absent excusé : M. NICOLAS COSTES

Madame VALERIE QUONIAM-DOUREL a été élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2018/125

Objet : Création d'un service objets trouvés auprès de la Police Municipale

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service des objets trouvés a pour missions principales de recueillir les effets oubliés ou égarés sur le domaine public, d'en identifier les propriétaires et d'en assurer la garde jusqu'à leur remise à ces derniers.

Il s'agit d'un service de proximité qui vise à répondre à un intérêt public local.

Afin de formaliser l'existence de ce service en précisant par arrêté l'ensemble des règles applicables, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un service des objets trouvés qui sera géré par la Police Municipale.

Il convient de noter que le CCAS sera rendu bénéficiaire de l'argent numéraire, valeurs et titres, au terme de la durée réglementaire de conservation par le service des objets trouvés.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 21/12/2018

Reçu en préfecture le 21/12/2018

Affiché le 21 DEC. 2018



ID : 031-213105612-20181221-D2018_125-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- De créer un service objets trouvés auprès de la police Municipale.

- Transmis le 21 DEC. 2018
- Affiché le 21 DEC. 2018

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
Laurent ROUX

